

Les avantages de la dématérialisation

CIRCULATION ET CONSERVATION DE L'INFORMATION

Facilité et sécurité des échanges en interne et à l'externe

Rapidité dans la diffusion de l'information

Envoi des pièces justificatives dans le flux PES pour s'affranchir des déplacements

Conservation des originaux papier par la collectivité

PRODUCTIVITE ET ECONOMIES

Amélioration du délai global de paiement

Gain de temps

Diminution des coûts (papier, impression, transfert de document...)

CONFORT DE TRAVAIL

Plus de manipulation fastidieuse de documents

La recherche de document est facilitée

Fichier d'acquittement en retour pour certifier de l'intégration des flux dans Hélios

IMAGE MODERNE DE L'ADMINISTRATION

Une administration en adéquation avec son temps résolument tournée vers l'avenir

Cellule DMH

Démat - Monétique - Hélios

Avenue de la Préfecture

97600 Mamoudzou

drfip976.pgp.spl@dgfip.finances.gouv.fr



DRFIP Mayotte

**La dématérialisation,
c'est simple !**

DEMAT 976

La démat c'est quand ?

Maintenant !

- A compter du **1er janvier 2017**, les entreprises fournisseurs des collectivités locales devront progressivement vous adresser leurs factures sous format dématérialisé.,
- Anticipez cette échéance dès à présent en dématérialisant vos pièces-justificatives et en signant vos bordereaux électroniquement,

(Ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique).

La full démat c'est quoi ?

Les pièces justificatives

- Oubliez les photocopies !
- L'utilisateur scanne les factures papier ou utilise directement les factures dématérialisées.
- Transmission à votre comptable via le PESV2
- Ajout facilité et rapide de pièces complémentaires en cas d'oubli dans le flux PES.



Pré-requis : avoir migré au PESV2

Pré-requis : 1 scanner

Pré-requis : 1 certificat électronique, 1 e-parapheur

